

(Convocation : 25 novembre 2015)

Présents : Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1^{er} adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), Alain TEPPE, Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Mark BÜTTNER, Philippe HOULLEMARE (arrivée à 21h45), Luc VALLIER, Cécile PROUTEAU, Yannick DUPRAZ-DANGE, François BEAUDET.

Début de séance : 20H30

Désignation d'un secrétaire de séance : Cécile PROUTEAU

Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 03/11/2015

Il est proposé à l'assemblée d'ajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour portant

- sur la nomination d'un coordonnateur suppléant pour le recensement 2016
- sur le programme de coupes de bois en forêt pour 2016
- Etudes préliminaires à la réhabilitation de l'ancienne cure

L'assemblée accepte à l'unanimité les trois nouveaux points

Le point sur les arrêtés du maire

Arrêté 042-2015, portant autorisation voirie et réglementation circulation temporaire route du Creux et Route de la Combette pour des travaux d'élagage.

Arrêté 043-2015, portant autorisation voirie et réglementation circulation temporaire route de la Vesancière, place de la Batteuse et chemin de la Rasette pour des travaux de réfection de voirie.

Arrêté 044-2015, portant recrutement d'un agent recenseur Mme GUILLEMIN Isabelle

URBANISME

-Les demandes en cours Rapporteur Bernard MUGNIER

Permis d'aménager PA 001 436 15B0001 déposé par Monsieur Pierre BEAUDET pour un projet d'aménagement d'un lotissement de 6 lots maximum sur la partie haute de l'OAP de Bottenay. Après consultation sur les réseaux eau potable et assainissement la CCPG a émis **un avis défavorable** le projet présentant un branchement sur un réseau assainissement privé, pour lequel les conditions et autorisations nécessaires n'ont pas été produites. **Après présentation du dossier l'assemblée donne un avis défavorable.**

Le Permis de construire PC 001436 15 B0004 déposé par M BOURY pour la construction d'une maison individuelle sur une des parcelles de la division de terrain de Monsieur PETIOT, Nous sommes toujours en attente des pièces et informations complémentaires.

Déclaration préalable DP 001436 15B0010 déposé par Monsieur Jean Louis MUGNIER construction d'un garage. **Après présentation du dossier l'assemblée donne un avis favorable.**

Déclaration préalable DP 001436 15B0011 déposé par Monsieur Bernard MUGNIER construction d'un abri voiture ouvert démontable. **Après présentation du dossier l'assemblée donne un avis favorable.**

Permis ZBINDEN Rapporteur Pierre HOTELLIER

Monsieur le maire présente des nouvelles propositions pour un modificatif du permis de M ZBINDEN. **Après présentation du dossier l'assemblée donne un avis défavorable.**

Arrivée de Monsieur HOULLEMARE

-Trames vertes- couloirs écologiques et délocalisation d'exploitation agricole **Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le positionnement et les contraintes des trames vertes et couloirs écologiques implantés sur la commune. Il précise que le SCOT actuel interdit toutes constructions, y compris les exploitations agricoles. Or les zones agricoles susceptibles de recevoir l'implantation d'une exploitation se trouvent dans ces zones de continuités écologiques. Monsieur le Maire présente les démarches qu'il a entrepris auprès des différents organismes (CCPG, chambre d'agriculture, ...) pour permettre la délocalisation d'une exploitation agricole dans ces zones protégées.

PERSONNEL Rapporteur Pierre BATARD

Information sur le nouveau régime indemnitaire des personnels territoriaux RIFSEEP

Monsieur Pierre BATARD annonce que les primes indemnitaires actuellement versées aux agents des collectivités territoriales vont être remplacées en 2016 par une nouvelle indemnité. Le détail de ces modifications est présenté à l'assemblée.

Des propositions d'application de ce nouveau régime indemnitaire seront présentées au début de l'année 2016.

Participation à la protection sociale complémentaire

Monsieur Pierre BATARD précise que le Décret N°2011-1474 DU 08 novembre 2011 offre la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à la couverture complémentaire santé et ou prévoyance de leurs agents. Cette participation est facultative pour les communes mais représente une aide sociale. De nombreuses communes du Pays de Gex l'ont instauré. Après avoir présenté le dispositif, les élus sont invités à réfléchir sur cette possibilité de participation afin de délibérer lors du prochain conseil.

Mise en place d'un coordonnateur suppléant pour le recensement 2016

Il est rappelé que le conseil municipal a déjà nommé un coordonnateur pour le recensement 2016, il est proposé de nommer un coordonnateur suppléant

**Après en avoir délibéré l'assemblée décide à l'unanimité, de nommer un
Coordonnateur suppléant pour le recensement 2016.**

ECOLE Rapporteur Eliane JONKER

Compte rendu du dernier conseil d'école

Eliane JONKER, fait le point sur les grandes lignes abordées lors du dernier conseil d'école.

Participations aux dépenses de fonctionnement scolaires et aux activités scolaires ski et piscine

Eliane JONKER précise : En 2014, le conseil a arrêté le montant de la participation communale forfaitaire pour les fournitures scolaires à hauteur de 114 € par élève.

Il est proposé de renouveler pour la période scolaire 2015-2016, cette participation à hauteur de 114 € par élève.

D'autre part, sur la période scolaire 2014-2015, la commune avait pris en charge le coût des activités sportives de ski et de piscines des enfants scolarisés.

L'activité ski comprend le transport, pour la période du 8 janvier au 12 février soit 6 jours d'activité. L'estimation des coûts du transport est de 914 € pour la saison.

L'activité piscine sur la période d'avril à juin (11 jours d'activité) comprend le transport estimé à 720 € et les entrées à 800 €.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide à l'unanimité, de renouveler les participations communales pour les scolaires.

FINANCES Rapporteur Pierre BATARD

-Révision des prix de location de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré l'assemblée décide à la majorité, des nouvelles tarifications de la location de la salle des fêtes, comme suit :

Pour les habitants de Vesancy (inchangé) : 350 €

Pour les associations de Vesancy (inchangé) : gratuit

Pour les extérieurs de Vesancy : 500 €

Caution (inchangé): 500 €

Nettoyage non effectué (inchangé) : 50€ de l'heure

-Redevance pour occupation provisoire du domaine public

Le décret N°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

L'article R 2333-105-1 précise que la redevance due chaque année pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant $PR'T = 0,35$ (plafond autorisé) * LT

LT représentant la longueur, en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide, à l'unanimité, de fixer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers provisoire de travaux à 0.35 € le mètre pour les travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

ELECTIONS REGIONALES Rapporteur Pierre HOTELLIER

Il est rappelé que les élections régionales se dérouleront les dimanche 6 et 13 décembre. Ouverture du bureau de vote de 8h00 à 18h00.

Le tableau de la permanence du bureau est établi.

TRAVAUX ET PROJETS

-Le point sur les travaux Rapporteur François BEAUDET

Monsieur François BEAUDET précise que les travaux de réfection des voiries route de la Vesancière, place de la Batteuse et chemin de la Rasette sont terminés.

Pour le dossier de curage de la lagune, nous sommes en attente des résultats d'analyse des sédiments demandée pour compléter et envoyer le dossier à la DDT.

D'un autre côté les services du département vont faire la même démarche auprès de la DDT pour le curage du ruisseau le long de la départementale.

Enfin il est prévu de voir avec l'agent technique de la commune les priorités pour le déneigement des voiries.

-Programme de coupes de bois en forêt et de commercialisation pour 2016

Rapporteur François BEAUDET

L'ONF demande à la commune de se positionner sur les propositions de coupe de bois et modes de commercialisation pour 2016 et de préciser les coupes qui seraient délivrées à l'affouage et de désigner trois garants à cet effet.

L'assemblée mandate de M François BEAUDET pour apporter une réponse à l'ONF

-Le point sur la réunion avec le CAUE Rapporteur Pierre HOTELLIER

Le 23 novembre, les élus rencontraient Monsieur Mathieu VIGUIE et Monsieur Mathieu LARDIERE architectes urbanistes en présence de M Chérif JAHLAN (Architecte conseil) pour travailler sur le projet communal de réhabilitation et d'aménagement du château. Après avoir rappelé les conclusions de la précédente réunion du 27 août, le Maire a présenté un plan affiné pour couvrir les besoins communaux à court et moyen terme. Ce plan a été présenté dans son détail d'exécution par l'adjoint à l'urbanisme M Bernard MUGNIER

En réponse, Monsieur LARDIERE (Architecte au CAUE 01) a présenté une analyse globale et synthétique du projet basée sur les besoins et contraintes exposées par la municipalité

Après échanges sur les propositions un plan d'action est mis en place.

Chaque partie (Caue et commune) analyse les différentes propositions et propose une synthèse dans le but d'arriver à un projet reprenant les meilleures idées de chaque proposition, avec l'objectif de minimiser les coûts et de respecter les priorités communales.

Pour bâtir cette synthèse, un échange par mail au cours du mois de décembre et début janvier. Une nouvelle réunion est prévue le 15 janvier.

- Etudes préliminaires à la réhabilitation de l'ancienne cure

Rapporteur Pierre HOTTELIER

Afin d'avancer dans le projet de réhabilitation de l'ancienne cure, il est proposé de mandater un architecte pour la réalisation d'une étude préliminaire.

Après consultation, Monsieur Philippe LAHU de l'Atelier ARCHI & DESIGN, de Saint Claude, propose une prestation comprenant :

- Un diagnostic et appréciation des structures (2 100 € HT)
- L'élaboration d'un programme d'aménagement comprenant une réunion de travail et la rédaction du programme (400 € HT)
- Une esquisse d'aménagement et l'estimation des travaux (2 000 € HT)

Soit un montant total de 4 500 € H.T.

De plus si nous donnons suite au projet présenté, un contrat d'architecte sera établi. Le montant des honoraires correspondant à l'esquisse sera déduit du montant global des honoraires prévu pour la mission qui lui sera alors confiée.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide, à l'unanimité, de confier l'étude préliminaire sur le bâtiment de l'ancienne cure au cabinet d'architecture l'Atelier ARCHI & DESIGN, de Saint Claude.

DIVERS

-Transport pour consultation médicale Rapporteur Pierre HOTTELLIER

Il est rappelé que ce nouveau service est à l'initiative du CCAS qui changera de statut au 1^{er}/01/2016 pour devenir commission communale. Le CCAS a mis en place ce service en juin dernier, pour une période d'essai jusqu'au 31 décembre et a signé une convention avec le transporteur EUROPTOURS jusqu'à cette date.

Face au succès de cette prestation qui répond à un réel besoin de certains administrés, il semble souhaitable que cette prestation devienne pérenne.

Afin que ce service puisse être assuré en continuité après décembre et ce malgré les contraintes administratives légales, l'assemblée donne un avis favorable sur le principe de maintenir ce service et autorise le maire à négocier le prochain contrat avec la société de transport afin que l'assemblée puisse délibérer dès le premier conseil de janvier sur une convention.

-Le point sur les réunions avec la CCPG sera fait lors de la prochaine séance

Le document final concernant le « Projet de Territoire » de la CCCPG a été transmis aux élus pour étude.

-Diverses informations :

Rappel aux élus concernés réunion avec la société FONTAINE pour le projet de la rue du château le 8 décembre à 8h30

Rappel de la soirée TELETHON organisée par les associations de la commune le vendredi 4 décembre à 19h30.

Les vœux du Maire et l'accueil des nouveaux habitants : le dimanche 3 janvier à 18h00.

Prochaines dates du conseil :

Le premier conseil 2016 le mardi 12 janvier

Puis les mardis 2 février-1^{er} mars-05 avril-03 mai-07 juin-05 juillet- 06 septembre

Fin de la séance : 23h57

**Le Maire et Président
Pierre HOTTELLIER.**

